



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160321-20160303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2016

Délibération n° 2016/03/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 21 MARS 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	30	33
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

08 mars 2016

L'an deux mille seize, le 21 mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Bosmoreau-les-Mines, sur la convocation en date du 08 mars 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, PEROT, GUILLAUMOT, CALOMINE, LEHERICY, LABORDE, PATEYRON, COUSSEIROUX, CADROT, FAURE, MARTINEZ, DERIEUX.

MMES SPRINGER, JOUANNETAUD, MARCON, LAGRAVE, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, MEUNIER, SCAFONE, PAMIES, RABETEAU.
MMES CAPS, POUGET-CHAUVAT.

M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à M. RIGAUD.

Mme CAPS a donné procuration à Mme JOUANNETAUD.

M. RABETEAU a donné procuration à Mme BATTUT.

Objet : tarifs de la maison Martin Nadaud.

Vu la délibération n°2015/02/03 du Conseil communautaire en date du 11 février 2015 décidant de reprendre la gestion du site de la maison Martin Nadaud en régie directe à compter du 1^{er} mai 2015.

Vu la délibération n°2015/03/01 du Conseil communautaire en date du 11/03/2015 instituant une régie de recettes relative à l'exploitation de la maison Martin Nadaud,

Vu les délibérations n°2015/04/08 et n°2015/07/04 du Conseil communautaire, respectivement en date du 1^{er} avril 2015 et du 7 juillet 2015 portant approbation des tarifs de l'année 2015 de la Maison Martin Nadaud.

Le Président explique qu'il est nécessaire de modifier les tarifs.

Le Président propose les tarifs suivants :

➤ Tarif des entrées

- Public individuel
 - Plein tarif adulte : 6 €
 - Plein tarif enfant (jusqu'à 16 ans) : 4 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
 - Demi - tarif: 3€
- Groupe (à partir de 15 personnes)
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- Groupe scolaire
 - Elève : 4 €
 - Gratuit pour les accompagnateurs
- Passeport Inter Sites et Carte CEZAM
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- Passeport Culture Conseil Général
 - Adulte : 1.60€
 -

➤ Tarif des animations

- Tout public :
 - Adulte : 5 €.
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €.

➤ Tarif des expositions

- Tout public :
 - Adulte : 2 €
 - Gratuit pour les moins de 16 ans

➤ Tarif des produits vendus à la boutique

Désignation des articles	Prix de vente unitaire TTC
BOISSONS FRAICHES	
Coca cola	2,00 €
Perrier	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Eau	1,50 €
Café	1,00 €
Thé	1,00 €
OUVRAGES	
Mémoire de Léonard - Souny	19,00 €
Brochure Hommage à Martin Nadaud	6.50 €
Martin Nadaud - Daniel Dayen	19,00 €
Histoire des maçons de la Creuse	19,00 €
Couleur Creuse - Souny	24,00 €
George Sand et la Creuse	10,00 €
Mémoire Goujat	15,00 €
Mémoire de Léonard - Vendémiaire	18,00 €
Liberté Egalité Solidarité	20,00 €
Mémoire ouvrière de la Creuse	25,00 €
Dépliants collections petits guides AEDIS	3,10 €
Grand album (2 titres) AEDIS	5,00 €
Terra (2 titres) AEDIS	5,00 €
PAPETERIE - PRODUITS DERIVES	
MARQUE PAGE	0,50€
MAGNET	2,50 €
CARTE POSTALE	0,70 €
LOT ENVELOPPES PRE TIMBREES	10,00€
ENVELOPPE PRE TIMBREES	1,00 €
ENVELOPPE SOUVENIR PHILATHELIQUE	3,00€
CARTE POSTALE SOUVENIR PHILATHELIQUE	3,00€
LOT DE QUATRE SOUVENIRS PHILATHELIQUES	10,00€
BLOC NOTE	3,00 €
PORTE CLEF	3,00 €
SAC SANFOURCHE - GRAND	8,00 €
SAC SANFOURCHE - PETIT	6,00 €
AUTOCOLLANT ADRT CREUSE	2,00 €
PORTE CLEF ADRT CREUSE	5,00 €
MUG ADRT CREUSE	8,00 €
STYLO ADRT CREUSE	1,50 €
SACS ADRT CREUSE	7,00 €
JEU DE BILLES	5,00 €
BILBOQUET	3,00 €
KIT BRICOLAGE	9,00 €
CRAYON ANIMAUX	1,50 €
PUZZLES EN BOIS	3,00 €
TOUPIE EN BOIS A COLORIER	2,00 €
PUZZLES CUBES EN BOIS	2,50 €
T SHIRT	8,00 €
BOITE CRAYONS DE COULEUR	3,50 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu cet exposé, et en avoir débattu :

- Décide de fixer les tarifs de la maison Martin Nadaud comme présentés ci-dessus.
- Dit que ces tarifs entreront en vigueur à compter du visa de la présente délibération.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

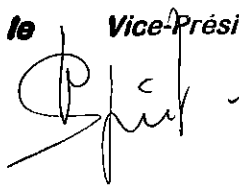
A Masbaraud Mérignat, le 22 mars 2016

Pour copie conforme

Le Président,

Pour le Président empêché

le Vice-Président



Lillane SPRINGER

Régis RIGAUD